



Institut de Formation
Auxiliaires de Puériculture
Dispense de scolarité
Formation Passerelle AS/AP

Notice de renseignements Formation passerelle AS/AP

Dates d'inscription sur internet :	Du mercredi 2 novembre au mercredi 30 novembre 2016
Date limite d'envoi du dossier : (en recommandé avec A.R.)	Vendredi 9 décembre 2016
Entretien oral :	A partir du jeudi 16 mars 2017
Résultats :	Lundi 10 avril 2017
Rentrée scolaire :	Lundi 11 septembre 2017

Cette notice de renseignements s'adresse aux candidate(s) titulaires du Diplôme d'Aide-Soignante(s) et qui désirent suivre la formation complémentaire pour l'obtention du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.

*CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE de GRENOBLE ALPES
Institut de formation d'auxiliaires de puériculture
CS 10 217
38043 GRENOBLE CEDEX 9*

☎ : 04.76.76.50.65

Email: contact-puer@chu-grenoble.fr

INFORMATIONS GENERALES

L'auxiliaire de puériculture est un(e) professionnel(le) qui a reçu, dans une école agréée, une formation sanctionnée par le **diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture**.

L'auxiliaire de puériculture dispense, dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice ou de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion.

L'auxiliaire de puériculture travaille le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle et dans des structures sanitaires et sociales.

BUT DE LA FORMATION

La formation dispensée permettra à l'auxiliaire de puériculture :

- ✘ d'être en mesure d'effectuer une démarche de travail personnel,
- ✘ de s'adapter à différents milieux socio-économiques et culturels,
- ✘ de se situer au sein d'équipes pluridisciplinaires,
- ✘ de s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- ✘ d'utiliser les connaissances relatives aux droits et devoirs liés à sa fonction et à son statut de travailleur,
- ✘ de participer, en fonction de ses compétences, à la promotion de la santé.

DEBOUCHES

Les auxiliaires de puériculture peuvent exercer auprès d'enfants de la naissance à 18 ans dans :

- ✘ les structures d'accueil de la petite enfance
- ✘ les services d'enfants malades : néonatalogie, chirurgie, pédiatrie, pédopsychiatrie
- ✘ les services d'enfants porteurs de handicaps, d'aide sociale à l'enfance
- ✘ les maternités

DEROULEMENT DE LA FORMATION (article 18 de l'arrêté du 16.01.2006)

La formation se déroule en discontinu sur une année scolaire allant de septembre 2016 à juin 2017.

Les candidats doivent suivre l'enseignement des modules de formation suivants :

- **module 1** : l'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne (5 semaines : 175 heures)
- **module 3** : les soins à l'enfant (4 semaines : 140 heures) + 1 semaine (35 heures) de formation aux gestes et soins d'urgence (FGSU) et effectuer 2 stages de 6 semaines.

Capacité d'accueil : 12 places sont réservées aux personnes diplômées aides-soignantes.

Date de la rentrée : lundi 11 septembre 2017

A tout moment de l'année, un(e) élève qui ne donne pas satisfaction d'un point de vue travail, aptitudes professionnelles requises ou comportement, peut voir sa formation interrompue ou arrêtée.

FRAIS DE SELECTION : 90 euros

PRE INSCRIPTION OBLIGATOIRE : du mercredi 2 novembre au mercredi 30 novembre 2016

Sur internet : www.ifs-net.com (attention : ce site ne sera ouvert qu'à compter du 02.11.2016)

Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2006 – Art. 2

Phase 1 : présélection sur dossier (effectuée courant janvier 2017)

CONSTITUTION DU DOSSIER :

- Fiche de candidature (page 6 de cette notice)
- Curriculum Vitae (CV)
- Lettre de motivation
- Attestations de travail avec appréciations
- Titre ou diplôme permettant de se présenter à la dispense de formation

Si le dossier est incomplet, il ne sera pas retenu.

Le dossier du candidat est étudié. Au vu de toutes les pièces du dossier, celui-ci sera sélectionné ou non pour la phase 2.

Phase 2 : entretien (à partir du jeudi 16 mars 2017)

Les candidats, dont le dossier a été retenu, se présentent à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE:

Dans une enveloppe, format 22 x 32, envoyer les documents suivants :

- La photocopie recto verso de votre carte d'identité ou du passeport (en cours de validité)
- Un chèque de 90 euros, représentant le montant des droits d'inscription, libellé à l'ordre du «Trésor Public du CHU de Grenoble». Mentionner au dos du chèque les nom et prénom du candidat.

Attention : En cas de désistement, et quel que soit le motif (dossier non retenu, échec à l'entretien oral), ce chèque ne sera pas récupérable

- 3 enveloppes (format 162 x 229) **libellées aux nom, prénom et adresse du (de la) candidat(e)**
- 4 timbres autocollants au tarif en vigueur pour 20 g à ne pas coller sur les enveloppes

Les dossiers sont à adresser **en recommandé avec accusé de réception** (cet accusé fait office de confirmation de réception du dossier) jusqu'au 9 décembre 2016 (cachet de la poste faisant foi) à :

Madame la Directrice
Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture - Passerelle AS/AP
C.H.U.
CS 10217
38043 GRENOBLE CEDEX 9

Aucun dossier ne sera pris en compte s'il :

- est envoyé avant ou après les dates indiquées sur internet,***
- est incomplet,***
- n'est pas envoyé en recommandé***

Aucune pièce du dossier ne sera retournée

DEMANDE D'AMENAGEMENT DES EPREUVES

Les candidats aux épreuves de sélection ou d'admission présentant un handicap peuvent déposer une **demande d'aménagement des épreuves**. Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées et en informent l'institut de formation.

Site internet : <http://www.mda38.fr/dossiercdaph.php>

Adresse : 15 avenue Doyen Louis Weil – 38100 Grenoble cedex 1

Une copie du courrier réponse sera à adresser à l'Institut le plus rapidement possible, **avant le jour de l'épreuve**, afin de mettre en œuvre les mesures d'aménagement. En cas de non réception de ce courrier, aucun aménagement ne sera autorisé.

COÛT DE LA FORMATION

(Tarif révisable courant 2017)

Frais de scolarité : 3 280 euros (tarif 2016)

AIDES FINANCIERES

- **Région** : selon dispositif en vigueur, consulter le site de la région
- **Employeur** : salariés en CDD ou CDI dans le cadre du plan de formation interne ou d'un congé individuel de formation (CIF)
- **Promotion professionnelle** : agents des établissements publics
Maintien du salaire par l'employeur durant la durée des études et prise en charge des frais de scolarité.

Pour tous renseignements concernant les aides financières, vous pouvez vous adresser, dès réception des résultats au : 04 76 76 50 65

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LOGEMENT

L'école ne dispose pas d'internat.

Le Centre Hospitalier Universitaire loue des studios dans la résidence du Grand Som, des chambres meublées au foyer civil à l'hôpital de La Tronche et à l'institut de formation de masseurs kinésithérapeutes à l'hôpital Sud.

Pour tous renseignements et **après la parution des résultats** vous pouvez contacter le service social du CHU de Grenoble Alpes :

☎ 04 76 76 71 74 - Permanence téléphonique tous les lundis : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

REPAS

Les étudiants peuvent prendre leur repas au self du CHU de Grenoble Alpes.

TENUES DE STAGE

L'établissement fournit et entretient les tenues de stage.

FICHE DE CANDIDATURE -SELECTION 2017

NOM : Prénom :
Nom d'épouse :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Nombre d'enfants :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone fixe : Téléphone portable :
Email :
Numéro de pré inscription sur internet (obligatoire) :

J'accepte que mes résultats soient publiés sur internet : oui non



A renseigner obligatoirement :

Je suis titulaire du diplôme d'aide-soignant :

Année d'obtention :

Je certifie avoir pris connaissance des modalités de sélection et les accepte,

Fait le

signature obligatoire du candidat

**+ signature d'un des parents
si le candidat est mineur :**